

LETTRE D'ACTUALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE Brésil

Une publication du SER de Brasília
N° 76 – Semaines du 1^{er} au 12 juillet 2024

Sommaire

Focus | Aperçu et enjeux du secteur aéronautique au Brésil

Amazonie & Biomes

- **23% du territoire a été touché par des incendies** au moins une fois depuis 1985
- Au 1^{er} semestre 2024, **le Pantanal, le Cerrado et l'Amazonie font face à des incendies majeurs**

Eau, Assainissement, Déchets

- Le **secteur privé** opère des **services d'eau et assainissement dans 881 municipalités**, en hausse de 203% depuis 2020

Energie

- Selon le Forum Economique Mondial, **le Brésil est un des pays les mieux préparés à la transition énergétique**
- **Réforme du label « Biocarburant social »** (*Selo Biocombustível Social*)
- Dans le cadre d'un **« nouveau cycle de l'or »**, les projets miniers mobiliseraient **1,4 Md USD d'ici 2027**

Environnement & Climat

- Le gouvernement fédéral crée le **label « Vert Brésil »** (*Selo Verde Brasil*), visant à certifier les produits et services verts
- Le **plan « Récolte 2024-2025 »** (*Plano Safra 2024-2025*) combine incitations et conditionnalités environnementales
- Une loi définit les règles pour l'**élaboration de plans locaux d'adaptation au changement climatique**

Infrastructures & Transports

- Les villes de Curitiba, Porto Alegre et Recife rejoignent le **Fonds d'assurance pour les infrastructures urbaines (UIIF)**

Suivi des alertes de déforestation

FOCUS

Aperçu et enjeux du secteur aéronautique au Brésil

Structurant au sein d'un pays continent, le secteur aéronautique a démontré sa résilience pendant la pandémie et a connu plusieurs vagues de mises en concession.

Le Brésil apparaît comme le 7^{ème} marché mondial par les revenus générés par le transport aérien. En 2023, **91,4 M de passagers ont voyagé sur les 789 277 vols domestiques et 21,2 M sur les 122 076 vols internationaux**. En 2023, la demande du marché du transport aérien brésilien s'est élevée à 226 Mds passagers.km, dont 42,4% au niveau domestique. Le **transport domestique** est structuré autour de trois compagnies aériennes brésiliennes privées : **Latam (37,8% de part de marché sur 2023); Gol (33,3%); et Azul (28,4%)**. Pour les **vols internationaux**, le marché est dominé par : **Latam (18,2% de parts de marché); TAP Portugal (10,6%); Azul (6,2%); American Airlines (5,2%); et Air France (5%)**.

La pandémie a démontré la résilience du marché. Sur l'année 2023, la **demande** sur les marchés domestique et international a retrouvé respectivement **99% et 91% des niveaux pré-pandémiques de 2019** (alors de 240 Mds passagers.km, dont 40,2% au niveau domestique). Il est estimé que **la croissance du transport aérien devrait suivre celle de l'économie suivant un facteur 2**.

Sur les dernières années, le secteur aérien a connu une importante vague de mises en concession des plateformes aéroportuaires fédérales. Suite à la **7^{ème} phase d'enchères en août 2022**, le Brésil a **finalisé la mise en concession des principaux aéroports du pays**, à l'exception des deux plateformes de Rio de Janeiro (pour lesquelles les perspectives de mises en concessions demeurent à date incertaines).

Bien que disposant d'un potentiel indéniable, la décarbonation du secteur ne fait que commencer.

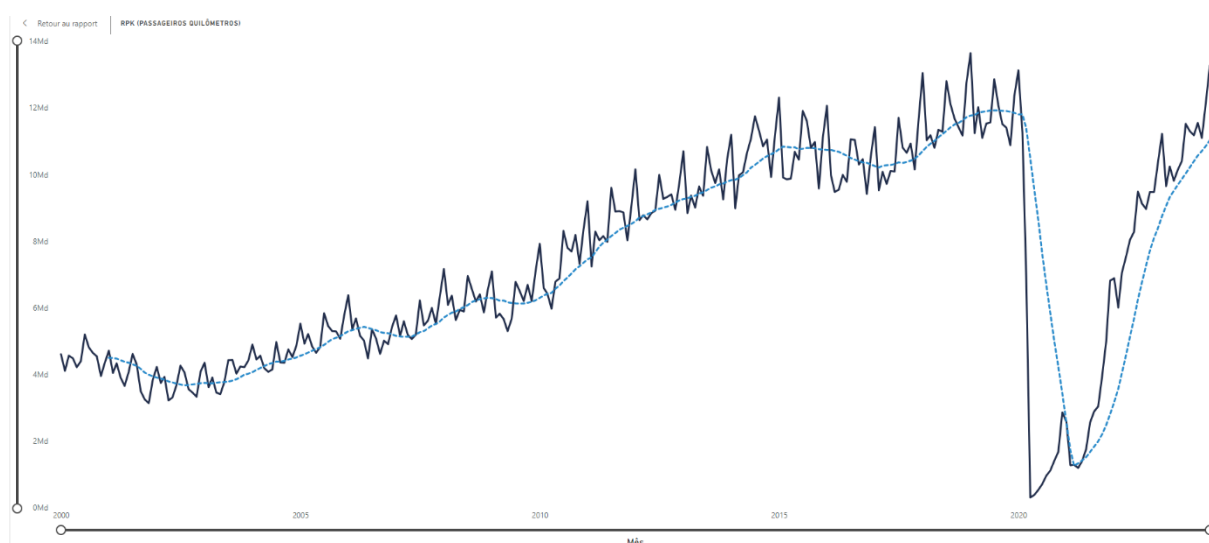
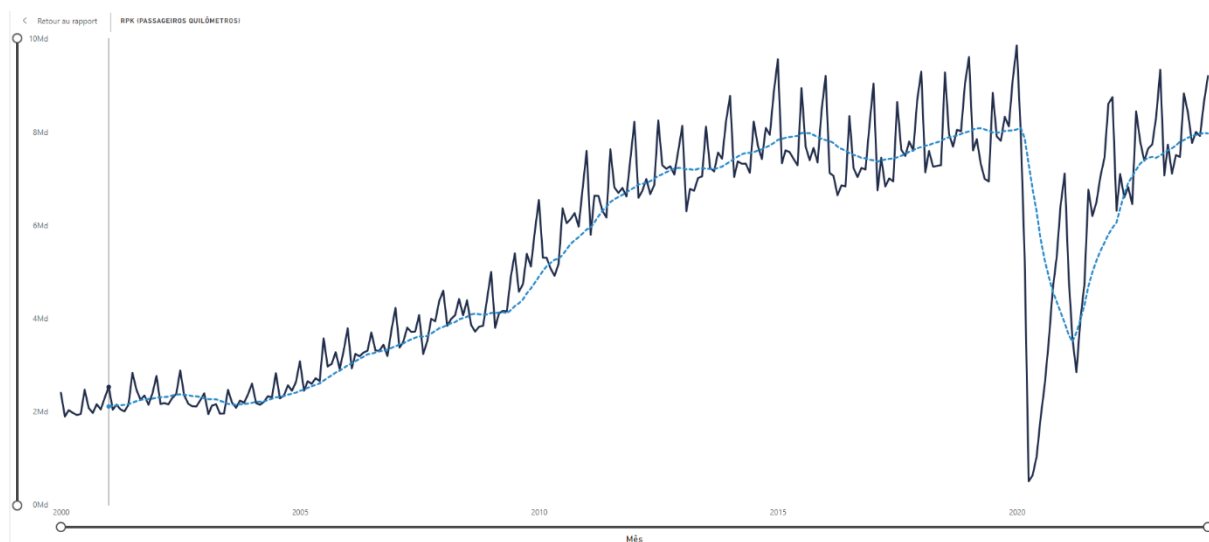
Le secteur aérien représente 0,6% des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) du Brésil (soit 9,5 M tCO₂eq., dont 4,5 M tCO₂eq. au niveau domestique et 5 M tCO₂eq. à l'international). Au-delà des **efforts déployés au niveau mondial** (conception des aéronefs, réacteurs et groupes de propulsion et carburants bas carbone) et des **perspectives relatives aux énergies renouvelables et à l'hydrogène vert**, différentes initiatives sont menées au Brésil.

En particulier, l'ANAC (Agence Nationale de l'Aviation Civile) porte depuis 2019 le programme volontaire « Aéroports durables ». Dans le cadre du concours annuel, l'**aéroport international de Salvador de Bahia**, 9^{ème} aéroport brésilien opéré en concession par **Vinci Airports depuis 2018**, a été reconnu comme étant **l'aéroport le plus durable du Brésil sur 3 années consécutives** (2019, 2020 et 2021). C'est par exemple le 1^{er} aéroport du pays à avoir déployé une **centrale solaire** pour alimenter son terminal et à avoir atteint le **« zéro déchet »** mis en décharge.

Géant mondial des biocarburants, le Brésil a lancé en 2021 le programme national ProBioQAV afin d'identifier un ensemble de mesures à même de favoriser la disponibilité et l'usage des SAF (sustainable aviation fuels) et carburants bas carbone. ProBioQAV s'inscrit dans le cadre du programme « Carburants du futur » (Combustível para o futuro), déployé par le ministère des Mines et de l'Énergie et actuellement en cours de mise à jour. Réunissant entreprises, institutionnels, universités, organisations internationales et associations, les travaux menés dans le cadre de ProBioQAV ont permis d'identifier 11 enjeux et actions prioritaires, ciblant par exemple : l'absence de cadre juridique et d'orientation des politiques publiques, ou la disponibilité limitée d'études détaillées sur la faisabilité économique de la production de SAF dans le pays.

Annexe

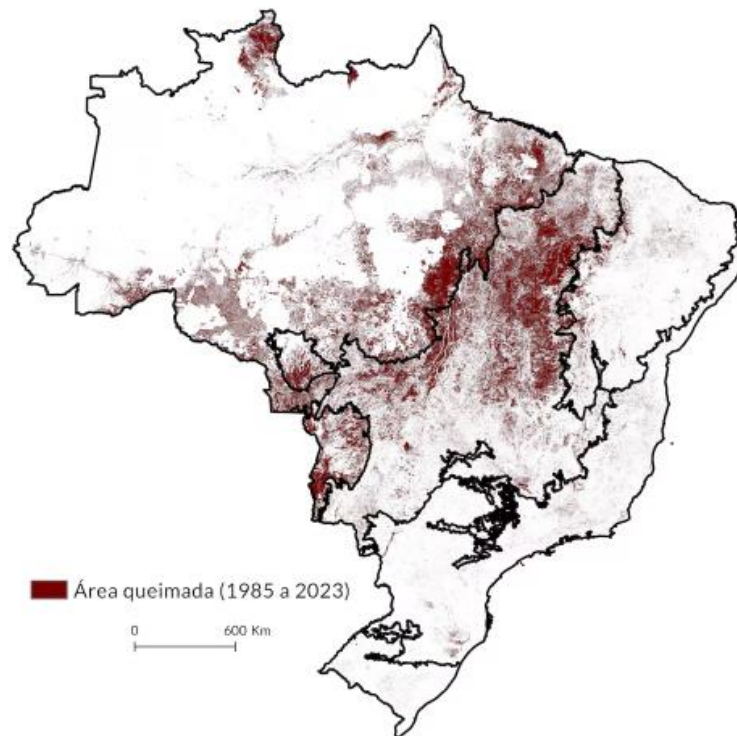
Evolution du trafic aérien domestique (graphique 1) et international (graphique 2) entre 2000 et 2023, en termes de passagers.km



Amazonie & Biomes

23% du territoire a été touché par des incendies au moins une fois depuis 1985

Selon les données publiées le 18 juin par le réseau collaboratif MapBiomas, **199,1 millions d'hectares (M ha) ont été affectés au moins une fois par des incendies entre 1985** (date de début des relevés) **et 2023**. Ceci représente **23% du territoire brésilien**, soit près de 2 millions de km² ou l'équivalent du territoire du Mexique. Sur cette superficie, **68% correspondaient à de la végétation primaire** et **65% ont été affectés plus d'une fois** par des incendies.



En termes de biomes, le rapport précise que :

- **Le Cerrado (savanes et forêts) concentre 44% des superficies affectées, soit 88,5 M ha.** Ainsi, 44,1% de la superficie totale du Cerrado a déjà brûlé au moins une fois: il s'agit, proportionnellement, du 2^{ème} biome le plus affecté.
- **L'Amazonie (forêt tropicale humide) concentre 42% des superficies affectées, soit 82,7 M ha.** Ainsi, 19,6% de la superficie totale de l'Amazonie a déjà brûlé au moins une fois: il s'agit, proportionnellement, du 3^{ème} biome le plus affecté.
- **La Caatinga (forêts semi-arides) concentre 6% des superficies affectées, soit 11 M ha.** Ainsi, 12,7% de la superficie totale de la Caatinga a déjà brûlé au moins une fois: il s'agit, proportionnellement, du 4^{ème} biome le plus affecté.
- **Le Pantanal (prairies régulièrement inondées) concentre 4% des superficies affectées, soit 8,9 M ha.** Ainsi, 59,2% de la superficie totale du Pantanal a déjà brûlé au moins une fois: **il s'agit, proportionnellement à sa superficie globale, du biome le plus affecté.**
- **La Mata Atlântica (forêt tropicale humide) concentre 4% des superficies affectées, soit 7,5 M ha.** Ainsi, 6,8% de la superficie totale de la Mata Atlântica a déjà brûlé au moins une fois: il s'agit, proportionnellement, du 5^{ème} biome le plus affecté.

- **La Pampa (prairies) concentre 0,3% des superficies affectées, soit 518 000 ha.** Ainsi, 2,7% de la superficie totale de la Pampa a déjà brûlé au moins une fois : il s'agit, proportionnellement, du biome le moins affecté.

Enfin, le rapport souligne que **56% des superficies affectées se concentrent dans 4 Etats : le Mato Grosso (22%), le Pará (14%), le Maranhão (10%) et le Tocantins (10%).** (Articles [ici](#) et [ici](#))

Au 1^{er} semestre 2024, le Pantanal, le Cerrado et l'Amazonie font face à des incendies majeurs

Le 1^{er} juillet, le programme *BD Queimadas* de l'**Institut National de Recherche Spatiale (INPE)** a mis à disposition les données relatives aux foyers d'incendies enregistrés dans les 6 biomes terrestres brésiliens entre janvier et juin 2024. **Trois biomes ont été particulièrement affectés :**

- **Le Pantanal** a enregistré **3 538 foyers d'incendies**, entraînant la destruction de **700 000 hectares** – soit 4,3% des 16 M hectares du biome. Il s'agit d'un **niveau sans précédent depuis le début des relevés en 1998, en augmentation de 40% par rapport au 1^{er} semestre 2020** (2 534) qui constituait jusqu'alors un « record ».
- **Le Cerrado** a enregistré **13 229 foyers d'incendies**. Il s'agit d'un **niveau sans précédent depuis le début des relevés en 1998**, se plaçant devant les précédents « records » de 13 214 au 1^{er} semestre 2007 et 12 740 en 2010.
- **L'Amazonie** a enregistré **13 489 foyers d'incendies**. Il s'agit du **3^{ème} niveau le plus élevé observé depuis le début des relevés en 1998** (après 17 340 au 1^{er} semestre 2004 et 17 143 au 1^{er} semestre 2003), et du **niveau le plus élevé depuis 20 ans**.

Selon l'INPE, les causes des incendies seraient essentiellement liées à : **(i) un déficit de précipitations**, directement lié à la combinaison des effets du changement climatique et du phénomène naturel El Niño ; **et (ii) des activités humaines, en particulier la pratique du brûlis** (défrichage par le feu). (Articles [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Eau, Assainissement, Déchets

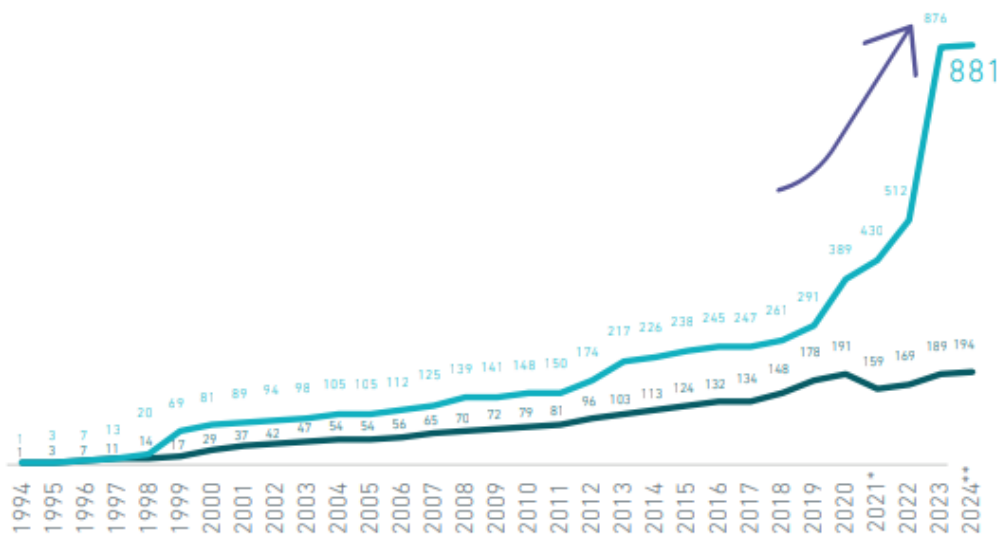
Le secteur privé opère des services d'eau et assainissement dans 881 municipalités, en hausse de 203% depuis 2020

Le 4 juillet, le syndicat Abcon Sindcon a publié un rapport intitulé « **Panorama de la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau et l'assainissement** ». Il souligne que **le secteur privé opère actuellement dans 881 municipalités**, soit près de 16% des municipalités et représentant 26% de la population du Brésil. **Sur les 194 contrats actifs, 72% correspondent à une concession totale, 14% à une concession partielle** (i.e. services spécifiques) **et 11% à un partenariat public-privé (PPP)**. En termes d'investissements, en 2022, le secteur privé représentait **27% des investissements réalisés par les opérateurs d'eau et d'assainissement**, soit 5,9 Mds BRL (1 Md EUR) sur un total de 21,6 Mds BRL (3,7 Mds EUR).

De plus, le rapport analyse les **effets du cadre réglementaire du secteur de l'eau et l'assainissement** sur la participation du secteur privé (loi n°14.026), adopté en 2020 et mis à jour en 2023. Au total, **45 enchères ont été attribuées dans 19 Etats**. Elles se sont réparties comme suit : **(i) 78% ont porté sur des services municipaux dans 25 municipalités** (2,4 millions de

personnes ; 7,5 Mds BRL d'investissements prévisionnels, soit 1,3 Md EUR) ; **et (ii) 22% ont porté sur des services régionaux, i.e. couvrant plusieurs municipalités dans 562 municipalités** (30 millions de personnes ; 96,4 Mds BRL d'investissements prévisionnels, soit 16,3 Mds EUR). Par conséquent, **le nombre de municipalités dans lesquelles le secteur privé opère a crû de 203% entre juillet 2020 et mai 2024**. Est souligné l'impact notable, en 2023, de la privatisation de la CORSAN (Etat du Rio Grande do Sul) et de la mise en concession d'une partie des services de la CAGECE (Etat du Ceará).

Enfin, le rapport estime que **la proportion de municipalités dans lesquelles le secteur privé opère, actuellement de 16%, pourrait atteindre 28% en 2024, 40% en 2025 et 45% en 2026**. En effet, **43 projets** (36,3 millions de personnes ; 105 Mds BRL d'investissements prévisionnels, soit 17,8 Mds EUR) **sont actuellement en cours de structuration**, dont 10 pour des services régionaux et 33 pour des services municipaux. Ils se déploieraient notamment dans les Etats suivants : **Piauí ; Sergipe (2024) ; Goiás ; Pará ; Pernambuco ; Rondônia (2025) ; Espírito Santo ; Maranhão ; Rio Grande do Norte (2026)**. A ces projets s'ajoute la **privatisation en cours de la SABESP (Etat de São Paulo)**, qui concernerait 371 municipalités et qui représenterait, d'ici 2029, des investissements de 68 Mds BRL, soit 11 Mds EUR. (Articles [ici](#) et [ici](#))



Energie

Selon le Forum Economique Mondial, le Brésil est un des pays les mieux préparés à la transition énergétique

Le 19 juin, le Forum Economique Mondial a publié, en partenariat avec le cabinet de conseil Accenture, l'édition 2024 du rapport « Favoriser une transition énergétique efficace ». Ce rapport évalue 120 pays à l'aune de 46 indicateurs, répartis en 2 catégories : (i) la performance du système énergétique, avec par exemple des indicateurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de sécurité énergétique et d'inclusion sociale ; et (ii) le degré de préparation du pays à la transition énergétique, prenant notamment en compte le contexte politico-économique et le niveau d'éducation, de formation de la main d'œuvre, d'infrastructures, d'innovation, etc. Les 5 premiers pays du classement sont, dans l'ordre : la Suède, le Danemark, la Finlande, la Suisse et la France.

Seul pays d'Amérique latine classé parmi les 20 premiers avec le Chili (en 20^{ème} position), le Brésil apparaît en 12^{ème} position. Le rapport souligne son utilisation importante d'énergie hydroélectrique et de biocarburants,

ainsi que ses **avancées récentes en termes d'énergie solaire**. Ainsi, **49,1% de la matrice énergétique** brésilienne est aujourd'hui composée d'**énergies renouvelables** (contre une moyenne mondiale de 14,7%). Le rapport mentionne également la **participation du Brésil -annoncée en juillet 2023- à la *Industrial Deep Decarbonization Initiative***, coordonnée par l'Organisation des Nations unies pour le Développement industriel (UNIDO) et visant à soutenir la **transition bas carbone des secteurs de l'industrie lourde** (ciment, acier, aluminium, pétrochimie). Le rapport estime ainsi que **le Brésil réunit les conditions pour devenir un « leader »** de la transition énergétique. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Réforme du label « Biocarburant social » (*Selo Biocombustível social*)

Le 18 juin, le ministre des Mines et de l'Énergie, Alexandre Silveira, et le ministre du Développement agricole, Paulo Teixeira, ont signé un **décret qui restructure les règles et critères** permettant de bénéficier des avantages du **Selo Biocombustível Social**. Créé en 2004, ce label accorde des **bénéfices fiscaux et commerciaux aux producteurs de biodiesel qui acquièrent leurs matières premières ou produits auprès de fermes familiales**, assurant des prix minimums et fournissant une assistance technique aux agriculteurs. Il concerne actuellement **58 000 agriculteurs, et devrait s'étendre à 14 000 autres** en 2025 dans le cadre de cette réforme. **Dorénavant, certains produits ne s'inscrivant pas dans la chaîne de production du biodiesel pourront obtenir le label, s'ils proviennent de fermes familiales situées dans les régions suivantes**: Nord (7 Etats), Nord-Est (9 Etats) et Semi-Aride (10 Etats, dont les 9 Etats du Nord-Est et le Nord de l'Etat du Minas Gerais). Ces produits seront ainsi comptabilisés dans l'attribution des bénéfices fiscaux et commerciaux aux producteurs. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Dans le cadre d'un « nouveau cycle de l'or », les projets miniers mobiliseraient 1,4 Md USD d'ici 2027

Selon une enquête réalisée par le cabinet A&M, **au moins 10 projets d'exploitation minière légale d'or devraient entrer en production entre 2024 et 2027**. Ils représenteraient des **investissements de 1,4 MD USD (7,6 Mds BRL) sur 4 ans, en augmentation de 75,8%** par rapport aux investissements des 10 dernières années (796 M BRL). Ceci s'explique notamment par la **hausse mondiale du prix de l'or (+54% sur les 3 dernières années)**, en lien direct avec la hausse mondiale de la demande. Si **les Etats du Mato Grosso, de Bahia et du Minas Gerais** sont identifiés comme à fort potentiel, **des projets sont connus dans les 6 Etats suivants** :

- **Dans le Pará**: (i) la licence pour l'exploitation de la **mine Castelo de Sonhos** vient d'être attribuée à l'entreprise américaine **TriStar Gold** (production projetée de 125 400 onces/an); (ii) la **mine Tocantinzinho** est en exploration depuis mai 2024 par l'entreprise canadienne **GMining**, et devrait commencer à être exploitée au 2^{ème} semestre 2024 (production projetée à 175 000 onces/an); et (iii) le **projet São Jorge** vise l'exploration, avec 7 licences, de 500 km² par l'entreprise canadienne **GoldMining**.
- **Dans le Maranhão**: (i) la **mine Aurizona** vient d'être étendue et modernisée par l'entreprise canadienne **Equinox Gold** et devrait entrer en exploitation fin 2024; et (ii) la **mine CentroGold** est en exploration par l'entreprise australienne **OZ Minerals**.
- **Dans l'Amapá**, la **mine Tucano** est exploitée depuis juin 2024 par l'entreprise canadienne **Pilar Gold** (production projetée de 100 000 onces/an).

- **Dans le Tocantins**, l'entreprise canadienne **Serra Alta Mineração (Cerrado Gold)** commencera en 2025 l'exploitation d'une mine.
- **Dans le Goiás**, la mine **Mara Rosa** est exploitée depuis mai 2024 par l'entreprise britannique **Hochschild** (production projetée de 93 000 onces/an).
- **Dans le Rio Grande do Norte**, la mine **Borborema** est en cours de construction par l'entreprise canadienne **Aura Minerals**, pour une entrée en exploitation en 2025 (production projetée de 83 000 onces/an).

Il est estimé que **le Brésil détient 12% des réserves d'or** connues dans le monde. Il existe actuellement **811 mines d'or et 4 597 permis d'exploitation légale** dans le pays. L'exploitation minière d'or revêt toutefois des **enjeux majeurs en termes légaux et environnementaux**. Ainsi, une étude menée par des chercheurs de l'Université Fédérale du Minas Gerais et du Parquet fédéral du Minas Gerais n'a pu **vérifier la légalité que de 34% de l'or produit au Brésil entre 2019 et 2020**. Cette étude estime à **31,4 Mds BRL (5,3 Mds EUR) les pertes socio-environnementales** causées par l'exploitation minière illégale au cours de cette période. (Article [ici](#))

Environnement & Climat

Le gouvernement fédéral crée le label « Vert Brésil » (*Selo Verde Brasil*) visant à certifier les produits et services verts

Suite à une phase de consultation publique fin 2023, le gouvernement fédéral a acté par décret la **création du programme *Selo Verde Brasil*** le 18 juin. Demeurant à être **structuré et déployé par le ministère du Développement, de l'Industrie, du Commerce et des Services (MDIC)**, le *Selo Verde Brasil* constituera une **certification volontaire pouvant être obtenue par tous les produits et services** des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire **répondant aux critères environnementaux et sociaux** du programme. Si ceux-ci demeurent à définir -en concertation avec le secteur privé- et à formaliser par l'Association brésilienne des normes techniques (ABNT), ils devraient se décliner sectoriellement et porter sur les enjeux suivants : **la gestion des déchets, la consommation d'eau, l'empreinte carbone et la traçabilité** des produits et/ou services. Concernant les critères relatifs à la traçabilité, le MDIC bénéficie du **soutien technique de l'Université de São Paulo (USP) et de l'Entreprise brésilienne de recherche agricole (Embrapa)**. Les demandes de certification *Selo Verde Brasil* seront analysées par des entreprises spécialisées dans la certification, accréditées par l'Institut national de métrologie, de standardisation et de qualité industrielle (INMETRO); **leur coût** -dépendant des critères d'analyse qui seront retenus- **demeure à établir**. Dans la structuration et le déploiement du *Selo Verde Brasil*, **le MDIC pourra être appuyé par des entités publiques et privées** à travers des contrats ou accords de coopération technique.

La mise en place du *Selo Verde Brasil* vise un **double objectif : (i) domestique**, par la stimulation de la « consommation durable » et donc de la « croissance verte » ; **et (ii) international**, par une **interopérabilité avec les exigences socio-environnementales des « principaux marchés mondiaux »**, tels que l'Union européenne, et donc une amélioration de la compétitivité internationale des producteurs brésiliens. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Le plan « Récolte 2024-2025 » (Plano Safra) 2024-2025 combine incitations et conditionnalités environnementales

Le 3 juillet, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAPA) a présenté le **Plano Safra 2024-2025, plan annuel de soutien au secteur agricole**. En hausse de 10% par rapport au plan précédent, le plan 2024-2025 prévoit des **crédits subventionnés de 508 Mds BRL (86 Mds EUR)** à destination des petites, moyennes et grandes exploitations. Ce plan prévoit des mesures pour la **protection des ressources naturelles et de l'environnement**, notamment par :

- **L'augmentation des ressources destinées au programme RenovAgro**, destiné aux moyennes et grandes exploitations avec un taux d'intérêt de 7% par an. Ces ressources sont de l'ordre de **7,68 Mds BRL (1,3 Md EUR)**, en hausse de **10,8%** par rapport au plan 2023-2024. Elles soutiendront un ensemble de pratiques, dont notamment : la **récupération de zones de pâturage dégradées**, les **systèmes intégrés culture-élevage-forêt**, l'utilisation de **biointrants** et de **biofertilisants**, la **reforestation** et l'entretien des zones, la production d'**énergie renouvelable**, etc.
- **L'abaissement des taux d'intérêt pour l'agriculture familiale biologique** à travers la ligne de crédit Pronaf Costeio, passant de 3% par an dans le cadre du plan 2023-2024 à 2% par an en 2024-2025.
- **La mise en place d'une assistance technique dédiée à la bioéconomie et à l'agroécologie**, qui permettra la formation d'exploitants à des **pratiques de gestion durable** des sols et des ressources naturelles et de **valorisation des produits issus de la bioéconomie**. Cette formation sera réalisée par des **experts accrédités** par le ministère du Développement agricole et de l'Agriculture familiale (**MDA**) et le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (**MMAMC**).
- **La possibilité pour les producteurs ayant des zones sous embargo¹ d'accéder aux lignes de crédit Pronaf Floresta, Pronaf Bioeconomia et RenovAgro Ambiental**, à condition que ce financement serve exclusivement à restaurer la végétation primaire de ces zones, dans le cadre du **programme de régularisation environnementale (PRA)**.
- **La possibilité pour les producteurs adoptant des pratiques de production agricole durables de voir leur taux d'intérêt réduit de 0,5% par an**. Ces pratiques incluent notamment : la production biologique ou agroécologique, l'utilisation de biointrants, le traitement des déchets dans l'élevage porcin, la poussière de roche et le calcaire, les énergies renouvelables dans l'aviculture, le cheptel de bétail suivi et la certification de durabilité.
- **Le maintien d'un système de bonification** pour les exploitations disposant d'un **cadastre environnemental rural (CAR) en règle**, permettant la réduction du taux d'intérêt de 0,5% par an.

Ces réductions du taux d'intérêt peuvent être obtenues indépendamment ou cumulativement. En d'autres termes, si le producteur satisfait aux deux dernières exigences, il peut bénéficier d'une réduction allant jusqu'à 1% du taux d'intérêt. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Une loi définit les règles pour l'élaboration de plans locaux d'adaptation au changement climatique

A la suite de son adoption par le Congrès après 3 ans de débats, **le président Lula a approuvé le 27 juin une loi qui définit les règles pour l'élaboration**

¹ Pénalités administratives ou financières imposées par l'IBAMA (Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables) en cas d'infraction environnementale.

de plans locaux d'adaptation au changement climatique. S'inscrivant dans le cadre de la Politique Nationale du Changement Climatique (PNMC) initiée en 2009, ces plans devront être **établis par l'Union fédérale, les Etats et les municipalités** et viseront à **minimiser les impacts environnementaux, sociaux, économiques et infrastructurels du changement climatique** sur leurs territoires. L'élaboration de ces plans **pourra être financée par le Fonds National sur le Changement Climatique (FNMC),** ou Fonds Climat.

Les plans locaux d'adaptation au changement climatique devront répondre aux **exigences** suivantes : **(i) déterminer et évaluer les mesures nécessaires** pour faire face aux effets du changement climatique ; **(ii) analyser le risque climatique** et estimer les pertes et dommages potentiels ; **(iii) mettre en place des politiques publiques** et instruments économiques ; **(iv) intégrer les politiques d'adaptation et d'atténuation** du changement climatique ; **(v) établir des priorités d'action** en fonction des vulnérabilités des populations et des zones ; **(vi) assurer une synergie avec les autres politiques publiques** existantes, notamment en matière de défense civile ; **(vii) stimuler l'adaptation et la transition bas carbone du secteur agricole ; (viii) encourager l'adoption de solutions fondées sur la nature ; (ix) suivre et évaluer le déploiement opérationnel** de ces plans, en prévoyant une révision tous les 4 ans ; **et (x) promouvoir des actions de recherche, développement et innovation (RD&I),** notamment orientées vers les technologies d'adaptation et la diffusion des données.

Enfin, la loi indique que **les plans devront préciser des stratégies pour l'adaptation de 3 types d'infrastructures: (i) urbaines,** dans une perspective de développement socio-économique (logement, transports, santé, éducation, énergie, eau et assainissement, alimentation, etc.); **(ii) stratégiques nationales,** dans une perspective de sécurité nationale (communication, eau, énergie, transports, etc.); **et (iii) fondées sur la nature,** dont les services sont essentiels pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Infrastructures & Transports

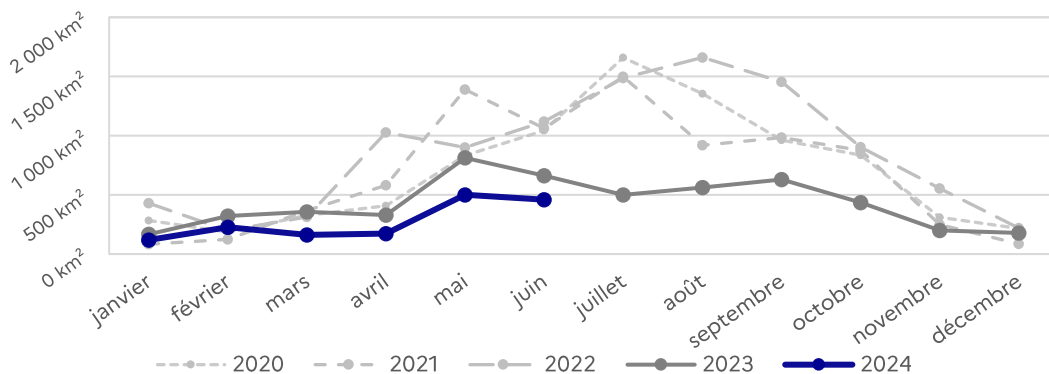
Les villes de Curitiba, Porto Alegre et Recife rejoignent le Fonds d'assurance pour les infrastructures urbaines (UIIF)

Dans le cadre du **Congrès mondial de l'ICLEI** (réseau de gouvernements locaux pour le développement durable) qui s'est tenu à São Paulo du 18 au 21 juin, **7 villes d'Amérique latine et des Caraïbes ont rejoint le Fonds d'assurance pour les infrastructures urbaines (UIIF): Curitiba, Porto Alegre et Recife au Brésil ; Reynosa et Merida au Mexique ; Tegucigalpa au Honduras ; et Kingston en Jamaïque.** Le projet UIIF est **mis en œuvre par l'ICLEI et financé par la KfW,** la banque de développement allemande. Il se décline en **3 étapes: (i) les villes participantes analysent leurs vulnérabilités climatiques** (e.g. inondations, vagues de chaleur, etc.) en particulier au regard de leurs infrastructures et zones prioritaires ; **(ii) elles définissent ainsi une couverture d'assurance personnalisée,** au-delà d'identifier et mettre en œuvre des mesures adaptées de réduction des risques ; **et (iii) les couvertures d'assurance des villes participantes sont réunies au sein de l'UIIF, fonds unique** permettant de mettre en commun les risques, réaliser des **économies d'échelle** et ainsi réduire les coûts d'assurance. **Les couvertures d'assurance sont subventionnées jusqu'à 60% la première année, 30% la deuxième année et 10% la troisième année.** A terme, **l'UIIF vise à mobiliser 10 villes** d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de couvrir 7,5 millions de personnes en situation de pauvreté et **100 M EUR de produits d'assurance.** (Articles [ici](#) et [ici](#))

Suivi des alertes de déforestation

Amazonie légale

Biomes de l'Amazônia (100%), du Pantanal (40%) et du Cerrado (37%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 5 juillet

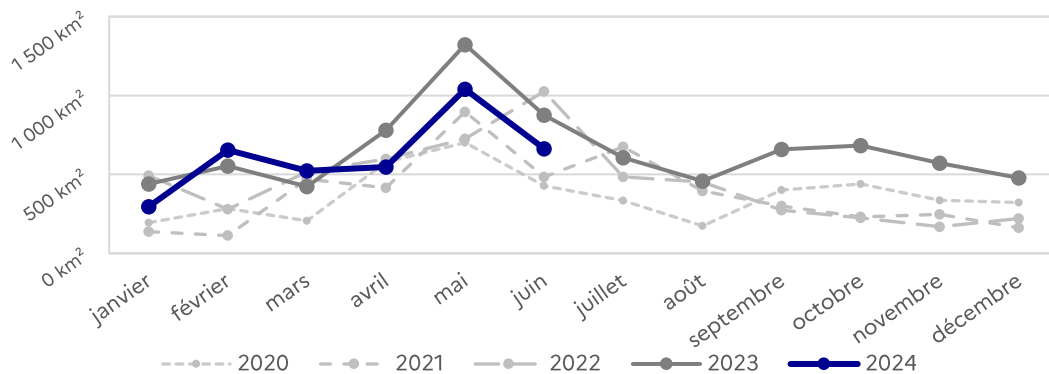
1 752 km²

-35% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

Cerrado

Biome du Cerrado (100%)



2024

Période du 1^{er} janvier
au 5 juillet

3 788 km²

-16% Par rapport à 2023

Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Sébastien ANDRIEUX, Chef du Service économique régional de Brasília
Rédaction : Mathieu RIVALLAIN, Clémence PIERRE, François-Xavier FLAMAND, Ysaure REYNAUD

Abonnez-vous : clemence.pierre@dgtresor.gouv.fr